

COMBLESSAC

Lettre d'information n° 3 – Période Novembre/Décembre 2020

L'édito du Maire

Nous voici arrivés fin d'année 2020, toujours confinés partiellement avec la mise en place du couvre-feu depuis le 15 décembre, et aucun ne sait ce que nous réserve 2021, toutefois, la vie continue. La nouvelle équipe municipale s'est réunie 6 fois depuis le 26 mai, et a rejoint la salle du conseil réaménagée avec du nouveau mobilier pour la dernière réunion de l'année. Ces premiers mois ont permis d'observer et de définir un ordre de marche en avant pour le développement de la commune. Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a validé la mise en place de la carte communale. Celle-ci va permettre de définir clairement les zones constructibles et celles qui ne le sont pas, elle sera applicable je l'espère au printemps 2022.

Comme vous le savez, la situation pandémique ne permet pas le regroupement de personnes dans nos salles communales, c'est pourquoi c'est avec regret que je ne peux vous donner rendez-vous à la cérémonie des vœux organisée normalement début janvier.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et d'avance une bonne et heureuse année 2021 ainsi qu'à vos proches, et surtout prenez soins de vous.

Christophe RICAUD, Maire de Comblessac



ILLUMINATIONS DE L'EGLISE ET DU BOURG

D'ordinaire toujours allumé la veille du « Combléthon », nous avons décidé d'allumer les illuminations le 1^{er} samedi de décembre. A noter que les cordons lumineux posés en périphérie des fenêtres et sous les gouttières de l'église ont été remplacés par des cordons blancs.

En ce qui concerne le Téléthon, une journée spéciale sera organisée dès que la situation le permettra.

Retrouvez également l'actualité sur :

-le site de la commune : www.comblessac.fr

-la page [Facebook](#) Commune de Comblessac

-l'application mobile [PanneauPocket](#)

Mairie de Comblessac

1 Place de la mairie
35330 COMBLESSAC

www.comblessac.fr

☎ 02 99 34 96 09

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h30 - 12h30 et 13h30 - 15h00

Samedi : 10h00 - 12h30

✉ mairie@comblessac.fr

Bien informé à Comblessac est distribué gratuitement à toutes les familles de Comblessac.
Reproduction et vente interdites.

Directeur de la publication : Christophe RICAUD
DÉCEMBRE 2020 – 320 exemplaires

L'actualité municipale

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre s'est déroulée en petit comité tout d'abord à Comblessac et ensuite à Les Brulais.

Devant chaque monument, les maires de Comblessac et de Les Brulais ont lus respectivement le message de *Geneviève DARRIEUSSECQ*, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Tous les noms gravés sur les monuments ont été cités, après chaque appellation, le président Alain Depré de la section des anciens combattants ajoutait « Mort pour la France ».



Photo prise devant le monument aux morts à Les Brulais

COMMÉMORATION DU 5 DÉCEMBRE

Samedi 5 décembre, l'association des anciens combattants de Comblessac et les Brulais a célébré la commémoration de la fin de guerre en Algérie.

L'année prochaine cette commémoration se déroulera à Les Brulais.



DÉCÈS

Yves Gouesnard est décédé le 12 décembre 2020. Il a été adjoint de 1971 à 1977 sous le mandat de Georges Roger et également adjoint de 1977 à 1983 sous les mandats de François De Lambert puis de Marie Stylite De Lambert.

Yves était impliqué dans la vie de la commune et dans différentes associations agricoles, toutes nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

RECENSEMENT



Annoncé précédemment du 21 janvier au 20 février 2021, finalement celui-ci est repoussé d'un an au vu de contexte pandémique sur décision de l'INSEE.

REST'O BAR



Actuellement fermé, le Rest'O bar fait peau neuve. Les futures gérantes font des travaux de rafraîchissement pour une ouverture prévue début janvier.

Anita et Chrystèle reprennent la suite de Jean Christophe Thierry. Elles vous proposeront des plats à emporter jusqu'à la fin de l'interdiction de recevoir des clients.

Les autres services (tabac poste) seront accessibles.

GARAGE AUTOMOBILE

Le garage va également changer de propriétaire. C'est Régis Hochet qui vous accueillera à partir du 5 janvier 2021 pour réparer et entretenir vos véhicules.

SMICTOM : CALENDRIER DE FIN D'ANNEE

Le camion passera ramasser les déchets résiduels (bacs à couvercle gris) le lundi 21 décembre. La collecte des déchets résiduels suivante sera effectuée le lundi 11 janvier. Les emballages seront collectés les lundis 28 décembre et 4 janvier.

LOGEMENTS À LOUER

La commune met en location deux logements à compter de janvier 2021.

- un logement situé à l'étage sur le bâtiment de la mairie, 3 rue Pré des salles.
- un logement situé résidence la Craie bleue, rue de l'abbaye



Les informations et le dossier de candidature sont disponibles en mairie et sur le site internet comblessac.fr

COMMUNICATION

La mairie s'est dotée d'une nouvelle messagerie électronique :

- adresse institutionnelle : mairie@comblessac.fr
- pour vos démarches administratives : accueil@comblessac.fr
- pour communiquer avec le maire : christophe.ricaud@comblessac.fr
- pour le service des transports scolaires du SIRS : sirs@comblessac.fr

L'ancienne adresse mairie.comblessac@wanadoo.fr reste valide encore quelques mois.

Les projets communaux acquis, en cours, à venir

UN PROJET DE CARTE COMMUNALE

Lors de séance du 7 décembre 2020, le conseil municipal a retenu le principe de mise en place d'une carte communale. Il s'agit d'un document d'urbanisme, plus simple qu'un plan local d'urbanisme, qui permet principalement de délimiter :

- des secteurs constructibles (où les constructions nouvelles sont autorisées)
- des secteurs non constructibles (où restent simplement autorisés l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et les installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles).

Bien entendu, il ne faut pas s'attendre à une densité importante des surfaces à construire.

La commune sera assistée gratuitement par le Pays des Vallons de Vilaine pour une mission d'assistance à la mise en place de cette carte communale. Cela va de l'élaboration du cahier des charges, au lancement de l'appel d'offres auprès des bureaux d'études, puis à l'analyse des offres.

ABAT-SON DU CLOCHER DE L'ÉGLISE



La tempête Alex a endommagé le clocher de notre église. Ce sera l'entreprise Macé de Plourhan dans les Côtes d'Armor qui interviendra pour la réfection de l'abat-son. Elle procèdera aussi à la remise en place des ardoises sur le clocher. Cette intervention sera réalisée par des alpinistes. L'assurance Groupama prend à sa charge la moitié du coût de cette réparation.

Nous vous informerons de la date d'intervention pour observer ces ouvriers de l'extrême.

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES PUBLIQUES : CE QUI CHANGE AU 1er JANVIER 2021

S'agissant du paiement de vos factures locales (eau, ordures ménagères, cantine, crèche, garderie, ...),

vos nouveaux interlocuteurs seront :

le Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen

Centre des Finances publiques
Place Georges Le Cornec - BP 98025
35580 GUICHEN

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30



Renseignements et prise de RDV : 02 99 57 01 18

S'agissant du paiement de vos impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières),

vos nouveaux interlocuteurs seront :

le Service des impôts des particuliers (SIP) de Redon

Centre des Finances publiques
1, rue des Ecoles - CS 80261
35603 REDON CEDEX

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 sans RDV
Sur RDV le lundi de 13h30 à 16h15



Renseignements et prise de RDV dans votre espace personnalisé sur impots.gouv.fr, en appelant le 0 809 401 401 ou 02 99 71 11 23

Vos solutions pour payer



en espèces chez un buraliste partenaire agréé (en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire)

À Pipriac
Le Whitland, 1 place de la mairie
A Val d'Anast
Au Cheval d'Anast, 1 rue de Guer
Bar du Centre, 2 place la Poste

en ligne sur impots.gouv.fr
ou depuis votre smartphone

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Instituée depuis le 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement (TA) s'applique lors de la délivrance de permis de construire ou d'aménager et de déclaration préalable de travaux.

La TA est aussi appliquée après un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme constatant la création de surface de plancher.

Le taux applicable pour notre commune était de 3.5% pour le bourg de Comblessac et de 2 % pour le reste de la commune. Le conseil municipal a décidé de réduire ce taux à 1% à compter du 1^{er} janvier 2021 sur l'ensemble de la commune.

A noter que la part départementale fixée au taux de 1,75 et la redevance archéologique préventive de 0.4% sont maintenues.

Exemple : pour une construction de 50 m² de surface taxable jusqu'au 31/12/2020, la TA est de 2144€, pour une même construction à compter du 1er janvier la TA sera de 1195 € (hors abattement possible : 50 % sur les 100 premiers m² construits, et prêt à taux zéro).

La taxe d'aménagement ne doit pas être confondue avec la taxe d'habitation ou la taxe foncière.

CONSTRUCTIONS ILLÉGALES

Nous rappelons que toutes constructions et travaux visibles sur une construction existante sont soumis à autorisation.

C'est un permis de construire pour toute construction d'une surface supérieure à 20m². En deçà il s'agit d'une déclaration préalable comme pour la modification de l'aspect d'une façade (pose d'un velux par exemple).

Si vous réalisez des travaux d'aménagement intérieur, vous n'avez rien à déclarer.

FRANCE SERVICE

France Service, un service porté par VHBC pour aider les administrés dans leurs démarches administratives, ouvre ses portes début 2021.

Les usagers seront renseignés et accompagnés par des agents formés dans plusieurs types de démarches : aides et prestations sociales, impôts, emploi, insertion, retraite, justice et prévention santé notamment.

Les usagers doivent penser à apporter les documents liés à leur demande et se munir de leurs identifiants et mots de passe.

Lieux et horaires d'ouverture :

Chorus
7 rue du Querpon – Maure de Bretagne - 35330 Val d'Anast

02 99 92 46 99

fs.chorus@vallonsdehautebretagne.fr

Lundi : 9h00-12h30

Mardi : 9h00-12h30 ; 13h30-18h00

Mercredi : 9h00-12h30 ; 13h30-17h00

Jeudi : 9h00-12h30

Vendredi : 13h30-16h30

(Aussi à Guipry-Messac et à Guichen)

Vie associative – Jeunesse

COMBLESSAC'MENT VÔTRE

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, et à son plus grand regret, la troupe de Comblessac'ment vôtre a décidé de ne pas donner ses représentations cette année. Elle retrouvera donc son public l'année prochaine.

Pour vous fournir l'année prochaine une belle prestation et ne pas perdre ses techniques et ses capacités, la troupe fera une année de travail interne lié aux techniques de comédien.

Alors si la scène vous fait peur, mais que vous avez toujours voulu travailler votre voix, vous exprimer, improviser, jouer pourquoi ne pas rejoindre Comblessac'ment vôtre ? La porte est ouverte.

La troupe a hâte de vous retrouver pour vous faire rire l'année prochaine.

FAISOUS DE PANIER

Quelques vanniers de Comblessac se sont retrouvés pour la coupe d'osier. La récolte a été bonne.

La coupe sur le Vauvert avec 4800 pieds, et celle au Rosaie avec 1600 pieds va permettre aux vanniers d'avoir un beau stock, avec des couleurs différentes.

Jo Maury remercie les 3 jeunes de l'extérieur qui sont venus donner un coup de main. Ils ont apprécié l'ambiance et se sont inscrits à l'association.

Le président et une équipe de jeunes vont fabriquer un panier oublié des années 60, le panier GONDOLE en osier.

Contact : Jo Maury : 06 83 51 02 30



Photo de 2019



CALENDRIER DES POMPIERS

Nos amis pompiers vont distribuer dans vos boîtes aux lettres le calendrier 2021 avec une enveloppe.

Vous pourrez déposer vos dons à la mairie, aux heures d'ouvertures et à la boulangerie Au Biow Pain.

L'Agenda prévisionnel

Les principales manifestations étant annulées, nous ne pouvons établir le calendrier des prochaines manifestations

MAROQUINERIE

Yann et sa compagne Djita habitent Comblessac depuis peu. Ils sont artisans recycleurs et spécialisés dans la petite maroquinerie.

Ils confectionnent des bijoux, des portes-monnaies, des sacs, des blagues à tabac, créés à partir de chutes de cuirs de fabricants de canapé ou de fabricants de chaussures pour enfants et également à partir de chambres à air recyclées. A partir de cette "récup", les produits réalisés sont très diversifiés au niveau des couleurs, des motifs, des épaisseurs et du toucher.

Yann et Djita remercient la boulangerie Au Biow Pain de Comblessac d'exposer et de vendre leurs créations pour la période des fêtes.

Les créations sont visibles également sur la page Facebook Canna récup' et au bar tabac le Triskel à Guer.



LE SERVICE INFO JEUNES

Le Service Info Jeunes (SIJ) est un lieu d'accueil, d'écoute et de conseils pour tous les jeunes de 12 à 30 ans du territoire.

Ce service de Vallons de Haute Bretagne Communauté permet un égal accès à l'information pour tous les jeunes du territoire en matière de formation, de logement, d'orientation professionnelle, de jobs, de bourses, de mobilité internationale, etc.



Disponibles du lundi au samedi, les informateurs jeunesse accueillent les jeunes au sein des trois antennes du SIJ :

- Val d'Anast (aussi à Guipry-Messac et Guichen)
Chorus, 7 rue du Querpon - 06 24 28 89 22
Permanences le vendredi de 14h à 18h30, le samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30
Pendant la période de confinement, les horaires peuvent changer. N'hésitez pas à contacter le SIJ pour prendre rendez-vous.

Ils peuvent également se déplacer, sur demande, dans d'autres communes du territoire.



Contactez le SIJ : pjj@vallonsdehautebretagne.fr

Suivre le JIM sur Facebook et Instagram : [sij.vhbc](https://www.facebook.com/sij.vhbc)

Sur internet : www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/les-points-info-jeune